Form No. 3424-973 Rev A

Batterie et chargeur 48 V standard

N° de modèle 88507—N° de série 319000001 et suivants

N° de modèle 88508—N° de série 319000001 et suivants

N° de modèle 88509—N° de série 319000001 et suivants

Manuel de l'utilisateur

Vous pouvez contacter Toro directement sur www.Toro.com pour tout renseignement concernant un produit ou un accessoire, pour obtenir l'adresse des dépositaires, pour connaître tous les détails concernant la garantie ou pour enregistrer votre produit.

⚠ ATTENTION

CALIFORNIE
Proposition 65 - Avertissement

Le cordon d'alimentation de cette machine contient du plomb, une substance chimique considérée par l'état de Californie comme susceptible de provoquer des malformations congénitales et autres troubles de la reproduction. Lavez-vous les mains après avoir manipulé la batterie.

Sécurité

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES – CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS – Ce manuel contient d'importantes consignes de sécurité et d'utilisation pour le chargeur de batterie modèles 88507 et 88510.

Avant d'utiliser le chargeur de batterie, lisez toutes les instructions et les mises en gardes qui apparaissent sur le chargeur de batterie, la batterie et le produit utilisant la batterie.

PRUDENCE – Pour réduire le risque de blessures, ne chargez que des batteries rechargeables de type 88508 ou 88509. D'autres types de batteries peuvent exploser et causer des dommages corporels ou matériels.

Cet appareil est conforme à la section 15 de la réglementation FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne peut pas créer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit tolérer les interférences reçues y compris celles qui pourraient perturber son fonctionnement.

⚠ DANGER

Vous pouvez causer un incendie ou un choc électrique si vous branchez le chargeur de batterie à une prise qui n'est pas de 120 volts.

- **Ne branchez pas le chargeur de batterie à une prise qui n'est pas 120 volts.**
- **Pour le branchement à une alimentation à l'extérieur des États-Unis, utilisez un adaptateur de prise d'accessoire ayant la configuration correcte pour la prise d'alimentation, au besoin.**

⚠ DANGER

L'utilisation de la mauvaise fiche dans la prise d'alimentation peut causer un incendie ou un choc électrique.

Pour le branchement à une alimentation à l'extérieur des États-Unis, utilisez un adaptateur de prise d'accessoire ayant la configuration correcte pour la prise d'alimentation, au besoin.

⚠ PRUDENCE

La batterie utilisée pour cet appareil peut présenter un risque d'incendie ou de brûlure chimique en cas de mauvais traitement.

Ne la démontez pas, ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 ºC (122 ºF) et ne l'incinérez pas. Remplacez la batterie uniquement par une batterie Toro d'origine. L'utilisation d'une autre batterie peut présenter un risque d'incendie ou d'explosion.

© 2018—The Toro® Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420

Enregistrez votre produit à www.Toro.com.

Traduction du texte d'origine (FR)
Imprimé en Chine
Tous droits réservés

3424-973 A

⚠ PRUDENCE

Mettez rapidement au rebut les batteries usagées. Gardez hors de portée des enfants. Ne démontez pas et ne mettez pas au feu.

⚠ PRUDENCE

La surchauffe des batteries peut causer un incendie ou de graves brûlures.

Ne les ouvrez pas, ne les exposez pas à une température supérieure à 50 ºC (122 ºF) et ne les incinérez pas. Suivez les instructions du fabricant.

Cette unité d'alimentation doit être orientée correctement à la verticale ou être montée au plancher.

DANGER – POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INCENDIE

OU DE CHOC ÉLECTRIQUE,

SUIVEZ SCRUPULEUSE-MENT

CES INSTRUCTIONS.

Autocollants de sécurité et d'instruction

Important: **Les autocollants de sécurité et d'instruction sont placés près des endroits potentiellement dangereux. Remplacez les autocollants endommagés.**



decal125-3240

125–3240



decal125-3299

125–3299



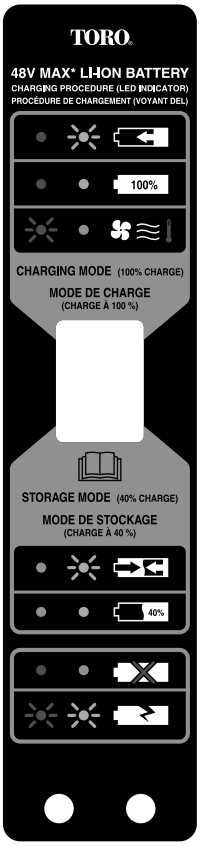
decal125-8298

125–8298



decal125-8299

125–8299



decal121-7654

121–7654

Charge de la batterie

Important: **Pour obtenir des résultats optimaux, rechargez la batterie de l'outil dans un endroit où la température est supérieure à 5 ºC (41 ºF) mais inférieure à 40 ºC (104 ºF). Pour réduire les risques de blessures graves, ne le rangez pas à l'extérieur ou dans un véhicule. Le temps de charge sera plus long si les températures sont hors de la plage spécifiée.**

1. Si ce n'est déjà fait, branchez le cordon d'alimentation au chargeur (Figure 1), puis branchez-le à la prise électrique.
2. Retournez la batterie et placez la borne en face de la fente du chargeur (Figure 1 et Figure 2).

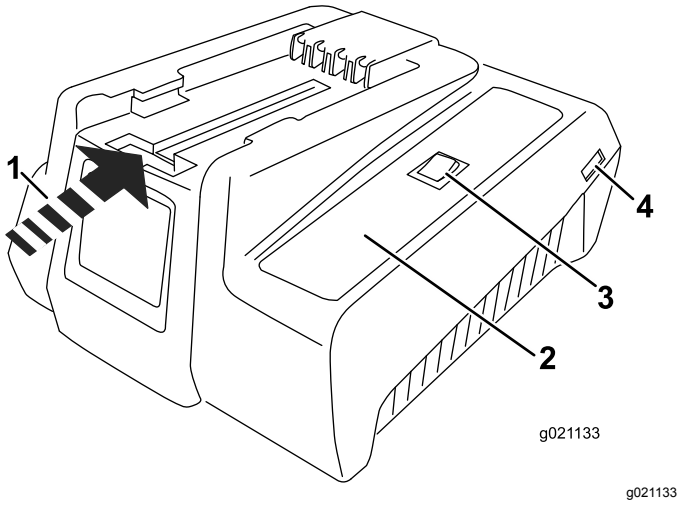


Figure 1

1. Insérez la batterie ici
2. Diodes
3. Commutateur de charge/mode de stockage
4. Point de branchement du cordon d'alimentation

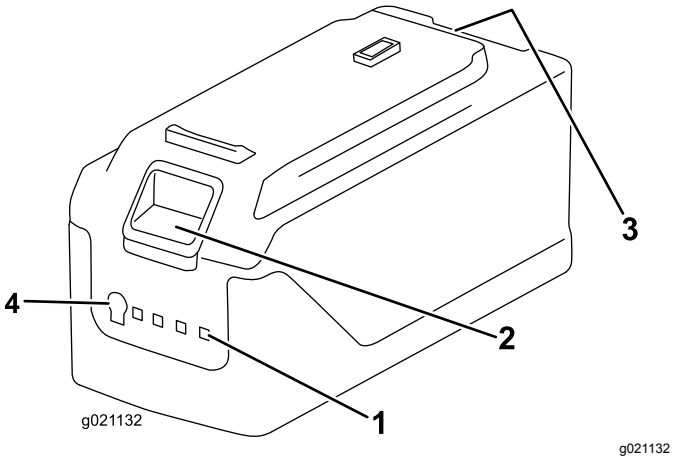


Figure 2

1. Diodes (niveau de charge)
2. Bouton de déblocage
3. Borne de batterie
4. Bouton de test

3. Glissez la batterie dans le chargeur jusqu'à ce qu'elle s'enclenche en place.
4. Pour retirer la batterie, appuyez sur le bouton de déblocage et tirez la batterie en arrière hors du chargeur.
5. Reportez-vous à la Figure 3 pour interpréter les indications des diodes sur le chargeur de batterie.

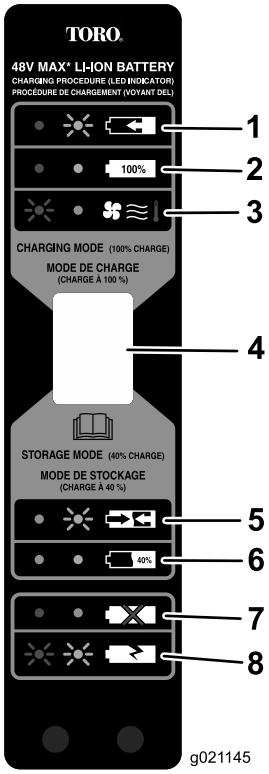


Figure 3

1. Diode rouge allumée; diode verte clignotante – batterie en charge
2. Diode rouge allumée; diode verte allumée – batterie chargée au maximum
3. Diode rouge clignotante; diode verte éteinte — température anormale de la batterie (supérieure à 50 ºC (122 ºF) ou inférieure à 0 ºC (32 ºF).
4. Commutateur de charge/mode de stockage
5. Diode rouge éteinte; diode verte clignotante – préparation de la batterie au stockage.
6. Diode rouge éteinte; diode verte allumée – batterie prête au stockage.
7. Diode rouge allumée; diode verte éteinte – batterie non insérée.
8. Diode rouge clignotante; diode verte clignotante – batterie défectueuse.

La vie d'une batterie lithium-ion sera maximisée si elle est rangée à 40 % de sa capacité.

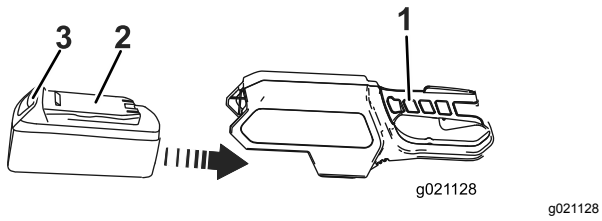
Utilisez le mode de stockage (Figure 3) quand la batterie ne doit pas être utilisée pendant 1 mois ou plus.

1. Insérez la batterie dans le chargeur.

2. Activez le mode de stockage.
3. La batterie se chargera ou de déchargera selon les besoins à environ 40 % de sa capacité de charge.
4. Lorsque la batterie est prête au stockage (Figure 3), retirez-la du chargeur.

Installation de la batterie dans la débroussailleuse

1. Alignez la languette de la batterie sur le creux dans le corps de la poignée (Figure 4).



g021128

Figure 4

1. Poignée d'actionnement
2. Languette
3. Verrou

2. Saisissez la poignée d'actionnement (Figure 4).
3. Poussez la batterie dans la poignée jusqu'à ce que le verrou s'enclenche en position.

Important: **La batterie n'est pas complètement chargée lors de l'achat de l'outil. Avant d'utiliser la débroussailleuse pour la première fois, placez la batterie dans le chargeur et chargez-la jusqu'à ce que les diodes indiquent que la charge est terminée. Lisez attentivement toutes les consignes de sécurité. Plus l'outil est utilisé régulièrement, plus la durée de la charge sera réduite. Si vous remisez l'outil pendant 1 mois ou plus, retirez la batterie et utilisez le mode de stockage (Charge de la batterie (page 4)). Avant de réutiliser l'outil, rechargez la batterie jusqu'à ce que les diodes indiquent que la charge est terminée.**

Préparation de la batterie pour le recyclage

⚠ ATTENTION

Après avoir retiré la batterie, recouvrez les bornes de ruban adhésif épais. N'essayez pas de détruire ou de démonter la batterie ni de déposer aucun de ses composants. Les batteries ion-lithium doivent être recyclées ou mises au rebut selon la réglementation en vigueur dans le centre de recyclage le plus proche0

Dépannage

L'utilisation de la batterie lorsque celle-ci est chaude peut réduire la durée de service. La batterie cesse automatiquement de fonctionner en cas de surchauffe pour prévenir tout dommage. Retirez la batterie du chargeur et attendez qu'elle refroidisse avant de la remettre en place dans le taille-haie

L'utilisation de la batterie alors que les câbles sont humides peut entraîner un dysfonctionnement du taille-haie. Laissez sécher la batterie ou essuyez-la soigneusement avant de la remettre dans le taille-haie.

Remarques:

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :

AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction – www.p65Warnings.ca.gov.

Qu’est-ce que la Proposition 65?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D’autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu’un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu’une société a soit (1) évalué l’exposition et conclu qu’elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif »; soit (2) choisi d’émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d’une substance chimique de la liste, sans tenter d’en évaluer l’exposition.

Cette loi s’applique-t-elle de partout?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Comment les avertissements de Californie se comparent-ils aux limites fédérales?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances exigent un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux bien inférieurs aux limites d'intervention fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d’avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi l'avertissement ne figure-t-il pas sur tous les produits semblables?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu’il ne l’est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu’une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d’utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d’autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.



Count on it.